

PROGRAMME DE FORMATION

DIRECTEUR D'AGENCE

La formation de 42 heures est dispensée dans le but d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires à l'exercice de la fonction de responsable d'agence et chef d'entreprise qui est définie par l'arrêté du 30 avril 2012 portant application du décret n°2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômés dans le secteur funéraire.

La formation se déroule durant 42 heures.

Les 42 heures de théorie sont assurées par des formateurs issus du milieu professionnel funéraire. Cette formation est relative à :

- Les connaissances générales relatives à la gestion des entreprises

Le coût total de la formation est de 1100 € HT, soit **1200.00 € TTC** (Soit un coût horaire de 23.80 € HT = 28.57 € TTC)

Cette formation s'adresse aux personnes titulaires du diplôme conseiller funéraire ou bénéficiant d'une équivalence.

Les personnels et dirigeants justifiant de la formation obligatoire et d'au moins six mois d'expérience professionnelle confirmée dans l'emploi entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2012, ainsi que les titulaires du CQP sont réputés satisfaire à l'exigence du diplôme.

Les personnels et dirigeants justifiant de la formation obligatoire mais pas d'au moins six mois d'expérience professionnelle confirmée dans l'emploi entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2012 pourront être dispensés de la formation théorique et du stage mais pas de l'examen.